



Déroulement de la formation à la catégorie B
du permis de conduire

**Ce document est mis à
disposition des élèves
à l'accueil dans un
classeur**



Sommaire

- I. Les enjeux de la formation à la conduite permis B
- II. Déroulement de la formation permis B
 - 1. Evaluation de départ
 - 2. Choix de la formule
 - 3. parcours filière AAC
 - 4. parcours filière CS
 - 5. Parcours filière Traditionnelle
- III. Comment se déroule l'examen du permis B
- IV. Les enjeux de la formation à la conduite permis A1/A2
- V. Les enjeux de la formation A
- VI. Les enjeux de la formation AM

I. Les enjeux de la formation

Pourquoi une formation avec des professionnels ?

L'accès à la mobilité pour tous est un enjeu majeur dans notre pays.

L'objectif est que chaque citoyen puisse se déplacer en toute sécurité.

Accéder à l'usage de la route nécessite une démarche éducative exigeante dont les enjeux en termes de sécurité routière sont de première importance. Dans le cadre des objectifs de sécurité routière fixés au niveau européen, la France a obtenu une baisse significative de la mortalité routière. Toutefois, compte tenu du nombre encore important de victimes sur les routes, l'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation.

Ainsi, de grands enjeux éducatifs portent particulièrement sur :

- l'accidentalité des jeunes de 14 à 25 ans,
- l'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés,
- la sécurité des usagers vulnérables,
- la lutte contre l'usage de substances psycho-actives associé à la mobilité,
- la poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées,
- la mobilité durable et citoyenne,
- le risque routier professionnel,
- le vieillissement de la population.

L'éducation est un des leviers permettant de réduire le nombre de tués et de blessés sur les routes de France.

Il est aujourd'hui indispensable de former des conducteurs sûrs et responsables.

Apprendre à conduire est une démarche éducative, votre formateur, diplômé de la sécurité routière, saura vous accompagner dans cette démarche.

Tous les programmes de formation découlent **du Référentiel Pour l'Education à une Mobilité Citoyenne : R.E.M.C** (Arrêté du 13 Mai 2013).

II. Déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. **Chez my conduite Châtillon votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.**

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Elles se trouvent dans votre livret d'apprentissage remis lors de votre inscription.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

1. Evaluation de départ

Au préalable à la formation, une évaluation de départ permettant d'évaluer vos compétences sur la partie pratique est obligatoire :

L'évaluation de départ permet d'évaluer vos compétences sur la partie pratique : Elle se compose d'un questionnaire (connaissances, motivation, auto-efficacité), de test psycho-technique et d'analyse de situation de conduite.

Les aptitudes évaluées sont les suivantes :

- l'expérience de la conduite
- les connaissances du véhicule
- l'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- l'obéissance aux règles
- la compréhension et la mémoire
- l'attention partagée
- la perception visuelle
- la recherche d'indices
- l'émotivité
- le temps de réaction
- la coordination main-regard
- évaluation des vitesses et des distances

L'évaluation se fait sur une tablette et dure environ 45 minutes. Un exemplaire est remis à l'élève.

Suite aux évaluations, une proposition de volume de formation pratique est présentée à l'élève.

2. Choix de la formule

Une fois le test d'évaluation terminé, vous devez choisir votre formule, plusieurs options s'offrent à vous :

- Formule B AAC à partir de 15 ans
- Formule B Conduite supervisée à partir de 16 ans
- Formule B Traditionnelle à partir de 16 ans

Notre référent élève sera disponible pour répondre à toutes vos questions et vous conseiller sur le choix de la formule.

3. Parcours filière AAC



La conduite accompagnée permet d'avoir une expérience de conduite avec un accompagnateur avant l'obtention du passage du permis de conduire.

Elle favorise une conduite sûre et responsable et un meilleur taux de réussite à l'examen du permis de conduire.

L'inscription

L'inscription peut se faire à partir de 15 ans, elle a lieu une fois le test d'évaluation effectué et la formule choisie. Le contrat est signé par les deux parties. La secrétaire remet tous les documents pédagogiques nécessaires à la formation. La formation théorique peut commencer (préparation au code de la route).

La formation théorique : La partie théorique est indispensable à la formation, elle permet de donner du sens à la règle, de la comprendre pour mieux l'appliquer en formation pratique et tout au long de sa vie de conducteur citoyen et responsable.

Chez **my conduite Châtillon** les cours de code se déroulent en salle sous plusieurs formes :

- En salle avec des test en libre service aux horaires du bureau (heure fixe) corrections automatiques.
- En ligne sur East-test questions et corrections automatiques.

La formation théorique est axée sur 9 thèmes (voir programme) et les compétences attendues sont :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

L'EXAMEN THEORIQUE

Chez **my conduite Châtillon**, l'inscription à l'examen chez un opérateur est programmé une fois que l'élève à une courbe de progression qui a atteint moins de 5 fautes, l'élève peut alors commencer les heures de conduite en alternance.

L'opérateur privé : « code n go » se situe en face de l'auto-école, une fois votre inscription validée par **my conduite Châtillon**, votre convocation vous sera remise en main propre avec la date, l'horaire et le lieu de votre examen.

La formation pratique initiale : le nombre d'heures pratique est déterminé en fonction de votre test d'évaluation (au minimum 20 heures).

La formation pratique est un moment essentiel de la formation, elle va vous permettre de comprendre les enjeux d'une conduite sûre et responsable.

Chez **my conduite Châtillon** la formation pratique peut commencer une fois que l'élève a programmé sa date d'examen théorique. Un enseignant lui est attribué en fonction de son planning, celui-ci le suivra pendant toute sa formation.

- La formation pratique porte sur 4 compétences à atteindre :
 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Théorie de la pratique
- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Les enseignants de la conduite et de la sécurité routière sont à votre écoute tout au long de la formation. Il est essentiel d'être à l'aise avec son enseignant et de suivre une progression. Le planning des heures de conduite se fait au secrétariat, il est important que les heures de conduite soient régulières (environ 3 heures par semaine). L'élève doit venir en forme aux leçons de conduite afin d'optimiser sa formation.

L'élève doit apporter son livret d'apprentissage.

Le rendez-vous préalable

Une fois votre formation pratique initiale terminée, vous allez pouvoir partir en conduite accompagnée. Avant cela, vous devez faire le rendez-vous préalable.

Chez **my conduite Châtillon** ce rendez-vous permet de faire le point avec votre accompagnateur avant la phase de conduite accompagnée, il dure deux heures.

Lors de ce rendez-vous, votre enseignant va pouvoir répondre à toutes les questions de votre accompagnateur et le conseiller pour vous accompagner au mieux. Ce rendez-vous se décompose de 1h30 en véhicule et de 30 minutes au bureau.

La conduite accompagnée

Chez **my conduite Châtillon** la phase de conduite avec votre accompagnateur dure 1 an minimum. Elle est ponctuée de 2 rendez-vous pédagogiques, l'un après avoir parcouru 1500 km et l'autre après avoir parcouru 3000 km.

Les rendez-vous pédagogiques durent 3 heures : 1h en véhicule avec vous et votre accompagnateur et deux heures en salle en groupe où votre enseignant abordera un thème de sécurité routière (vitesse, produits psycho-actifs, fatigue et attention, l'assurance).

Les deux rendez-vous sont obligatoires, ils permettent de faire le point sur votre progression.

L'examen blanc

A l'issue du dernier rendez-vous pédagogique, votre enseignant vous propose un examen blanc. Celui-ci permet d'évaluer votre niveau et de vous proposer une date d'examen au permis B.

Celui-ci peut-être passé à partir de 17 ans.

Chez **my conduite Châtillon**, l'examen blanc est mené par un autre enseignant, il se déroule une fois que les 4 compétences sont acquises.

4. Parcours filière conduite supervisée

La conduite supervisée permet d'acquérir une expérience de conduite avec un accompagnateur avant le passage de l'examen du permis de conduire

Elle permet à l'élève de consolider les compétences acquises lors de sa formation à l'auto-école et d'arriver avec plus d'expérience à l'examen du permis de conduire.

L'inscription

L'inscription peut se faire à partir de 16 ans, elle a lieu une fois le test d'évaluation effectué et la formule choisie. Le contrat est signé par les deux parties. La secrétaire remet tous les documents pédagogiques nécessaires à la formation. La formation théorique peut commencer (préparation au code de la route).

La formation théorique : La partie théorique est indispensable à la formation, elle permet de donner du sens à la règle, de la comprendre pour mieux l'appliquer en formation pratique et tout au long de sa vie de conducteur citoyen et responsable.

Chez **my conduite Châtillon**, les cours de code se déroulent en salle sous plusieurs formes :

- En salle avec des test en libre service aux horaires du bureau (heure fixe) corrections automatiques.
- En ligne sur East-test questions et corrections automatiques.

La formation théorique est axée sur 9 thèmes (voir programme) et les compétences attendues sont :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

L'examen théorique

Chez **my conduite Châtillon**, l'inscription à l'examen chez un opérateur privé est faite pour vous une fois que l'élève a une courbe de progression qui a atteint moins de 5 fautes, l'élève peut alors commencer les heures de conduite en alternance.

L'opérateur privé : « code n go » se situe en face de l'auto-école, une fois votre inscription validée par **my conduite auto-école du pavé blanc**, votre convocation vous sera remise en main propre avec la date, l'horaire et le lieu de votre examen.

La formation pratique initiale : le nombre d'heures pratique est déterminé en fonction de votre test d'évaluation (au minimum 20 heures).

La formation pratique est un moment essentiel de la formation, elle va vous permettre de comprendre les enjeux d'une conduite sûre et responsable.

Chez **my conduite Châtillon**, la formation pratique peut commencer une fois que l'élève a programmé sa date d'examen théorique. Un enseignant lui est attribué en fonction de son planning, celui-ci le suivra pendant toute sa formation.

- La formation pratique porte sur 4 compétences à atteindre :
 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Théorie de la pratique
- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Les enseignants de la conduite et de la sécurité routière sont à votre écoute tout au long de la formation. Il est essentiel d'être à l'aise avec son enseignant et de suivre une progression. Le planning des heures de conduite se fait au secrétariat, il est important que les heures de conduite soient régulières (environ 3 heures par semaine). L'élève doit venir en forme aux leçons de conduite afin d'optimiser sa formation. L'élève doit apporter son livret d'apprentissage.

Le rendez-vous préalable

Une fois votre formation pratique initiale terminée, vous allez pouvoir partir en conduite supervisée. Avant cela, vous devez faire le rendez-vous préalable.

Chez **my conduite Châtillon**, ce rendez-vous permet de faire le point avec votre accompagnateur avant la phase de conduite supervisée, il dure deux heures.

Lors de ce rendez-vous, votre enseignant va pouvoir répondre à toutes les questions de votre accompagnateur et le conseiller pour vous accompagner au mieux. Ce rendez-vous se décompose de 1h30 en véhicule et de 30 minutes au bureau.

Il est indispensable que votre accompagnateur soit présent avec l'accord préalable de son assurance afin de vous couvrir lors de la période de conduite supervisée.

La conduite supervisée

Chez **my conduite Châtillon**, la phase de conduite supervisée avec votre accompagnateur dure le temps nécessaire à l'acquisition d'une conduite autonome en toute sécurité

Le bilan de conduite

Chez **my conduite Châtillon**, ce bilan dure 1 heure, il est mené par votre enseignant, il permet d'observer votre progression et de vérifier votre aptitude à vous présenter à l'examen du permis de conduire

L'examen blanc

A l'issue du bilan, votre enseignant vous propose un examen blanc. Celui-ci permet d'évaluer votre niveau et de vous proposer une date d'examen au permis B.

Celui-ci peut-être passé à partir de 18 ans.

Chez **my conduite Châtillon**, l'examen blanc est mené par un autre enseignant, il se déroule une fois que les 4 compétences sont acquises.

5. Parcours filière traditionnelle

L'inscription

L'inscription peut se faire à partir de 16 ans, elle a lieu une fois le test d'évaluation effectué et la formule choisie. Le contrat est signé par les deux parties. La secrétaire remet tous les documents pédagogiques nécessaires à la formation. La formation théorique peut commencer (préparation au code de la route)

La formation théorique : La partie théorique est indispensable à la formation, elle permet de donner du sens à la règle, de la comprendre pour mieux l'appliquer en formation pratique et tout au long de sa vie de conducteur citoyen et responsable.

Chez **my conduite Châtillon**, les cours de code se déroulent en salle sous plusieurs formes :

- En salle avec des test en libre service aux horaires du bureau (heure fixe) corrections automatiques.
- En ligne sur East-test questions et corrections automatiques.

La formation théorique est axée sur 9 thèmes (voir programme) et les compétences attendues sont :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

L'examen théorique

Chez **my conduite Châtillon**, l'inscription à l'examen chez un opérateur privé est faite pour vous une fois que l'élève a une courbe de progression qui a atteint moins de 5 fautes, l'élève peut alors commencer les heures de conduite en alternance.

L'opérateur privé : « code n go » se situe en face de l'auto-école, une fois votre inscription validée par l'Auto-école, votre convocation vous sera remise en main propre avec la date, l'horaire et le lieu de votre examen.

La formation pratique initiale : le nombre d'heures pratique est déterminé en fonction de votre test d'évaluation (au minimum 20 heures).

La formation pratique est un moment essentiel de la formation, elle va vous permettre de comprendre les enjeux d'une conduite sûre et responsable.

Chez **my conduite Châtillon**, la formation pratique peut commencer une fois que l'élève a programmé sa date d'examen théorique. Un enseignant lui est attribué en fonction de son planning, celui-ci le suivra pendant toute sa formation.

- La formation pratique porte sur 4 compétences à atteindre :
 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Théorie de la pratique
- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Les enseignants de la conduite et de la sécurité routière sont à votre écoute tout au long de la formation. Il est essentiel d'être à l'aise avec son enseignant et de suivre une progression. Le planning des heures de conduite se fait au secrétariat, il est important que les heures de conduite soient régulières (environ 3 heures par semaine). L'élève doit venir en forme aux leçons de conduite afin d'optimiser sa formation.

L'élève doit apporter son livret d'apprentissage.

L'examen blanc

Une fois votre formation initiale terminée et les 4 compétences acquises, votre enseignant vous propose un examen blanc.

Chez **my conduite Châtillon**, l'examen blanc est mené par un autre enseignant, celui-ci évalue les axes de progression et vous propose une date d'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

III. Comment se déroule l'examen du permis de conduire permis B

L'examen pratique

Une fois l'examen blanc terminé, votre enseignant vous propose une date d'examen pratique.

Chez **my conduite Châtillon**, un enseignant vous accompagne lors de votre examen évalué par un inspecteur du permis de conduire.

L'inspecteur du permis de conduire est un cadre de la catégorie B de la fonction publique d'état. Il a qualité pour faire passer les épreuves du permis de conduire et délivrer l'avis favorable ou défavorable à l'issue de l'examen.

L'examen a lieu sur les centres d'examen du 92 : Clamart, Antony, Gennevilliers et Nanterre.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;

- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE									
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Date :		Candidat						
	L'expert(e) :		Nom :						
	Codes spécifiques :		Prénom(s) :						
			NEPH :						
		Catégorie :							

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	0	1	2	3	4	5	6	
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaitre et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	
Partager la chaussée						0,5	0,5	
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement	+1							
Courtoisie	+1							
Total général								